

N° 36-37 AOÛT-SEPTEMBRE 1979 PRIX : 3 **F**

MENSUEL D'INFORMATION SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

CONTRE L'EXPANSIONNISME MAROCAIN:

Soutien à l'accord de paix mauritano-sahraoui!



Qui est derrière Sahara Info?

Des amis du peuple sahraoui appartenant à toutes les sensibilités politiques, syndicales et philosophiques.

Présidence de l'Association : Roger Brisch, Jacques Chatagner, Denise Duboscq, Maxime Kalinsky, Victor Leduc, Marcel Omet, Bernard Parmantier, Chantal Perez.

Secrétaire général : Thomas Jallaud.

Comité de rédaction : Grégoire Carrat, Denise Duboscq, Jean-Paul Meyer, Edouard Roland et Lise Vianey.

Collaborateurs: Maurice Barbier, François Beslay, Jean Copans, Serge Demailly, Constant Hamès, Raymond Josse, Edmond Jouve, Georges Labica, Guy Toureaux, Raoul Weexsten (liste non close).

Sommaire

Éditorial	2
Le droit de préemption ou comment	
on met un peuple aux enchères	3
Texte intégral de l'accord de paix	
mauritano-sahraoui	4
Texte de la Conférence de Presse	
donnée à Paris par M. Hakim	
Brahim, ministre des Affaires	
Etrangères de la R.A.S.D	5
L'Assistance militaire française et	
américaine au Maroc	6
DOCUMENT:	
L'intervention du Front Polisa-	
L'intervention du Front Polisa- rio devant le Conseil de Sécurité	
	7
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U.	7
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U	7
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U	7 11
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U	
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U	12
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. 16° sommet de l'O.U.A.: un succès pour le Front Polisario Le Maroc en crise : la fuite en avant Nouvelles de l'Association	
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. 16e sommet de l'O.U.A.: un succès pour le Front Polisario Le Maroc en crise : la fuite en avant Nouvelles de l'Association Matériel, courrier, cartes de vœux	12 14
rio devant le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. 16° sommet de l'O.U.A.: un succès pour le Front Polisario Le Maroc en crise : la fuite en avant Nouvelles de l'Association	12 14

« Sahara-Info », bulletin de l'Association des Amis de la R.A.S.D. B.P. 236 - 74 264 Paris Cedex 06 Directeur de la publication : Denis Pryen Commission Paritaire N° 58 229 Imprimerie CH. CORLET 14110 Condé-sur-Noireau N° B.N. ISSN 0150 — 262 X

ÉDITORIAL

LE SILENCE COMPLICE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

L'occupation du Tiris El Gharbia par les forces armées royales marocaines traduit l'isolement dans lequel se trouve aujourd'hui le roi Hassan II. C'est l'accord de « paix définitive » conclu entre la Mauritanie et le Front Polisario qui a révélé l'isolement international dans lequel se trouve la monarchie marocaine : en effet, il rend caduc l'Accord tripartite de Madrid signé en 1975. Aujourd'hui, des trois signataires, l'Espagne reconnaît quasi officiellement le Front Polisario, tandis que la Mauritanie vient de renoncer à toute revendication sur le Sahara occidental, les actuels dirigeants de Nouakchott menant ainsi à son terme logique l'action entreprise par le régime du 10 juillet 1978 qui avait renversé le président Mokhtar Ould Daddah.

En retrouvant un langage commun, les Sahraouis et les Mauritaniens ont simplement renoué avec la traditionnelle politique d'alliance naturelle qui régit l'ensemble de la communauté maure. De nombreux mois de discussions auront été nécessaires pour réussir à surmonter les incompréhensions nées de la guerre. Il est vrai que le gouvernement français n'aura pas facilité cette réconciliation. M. René Journiac, chargé des Affaires Africaines à l'Élysée, a tout mis en œuvre pour tenter d'empêcher la signature de l'accord de paix. Mais les manœuvres de l'héritier des services de Jacques Foccart auront finalement été vaines.

Maintenant, le gouvernement marocain et l'opposition légale sont seuls à se référer à l'Accord de Madrid. Ayant fait de la question de la « récupération » du Sahara occidental une affaire nationale, et d'honneur, le roi Hassan II se trouve pris dans l'engrenage de la surenchère. En occupant la partie du Sahara occidental en voie de restitution au Front Polisario, il vient d'élargir le conflit. En effet, les Mauritaniens ne peuvent que se sentir agressés dans leur souveraineté politique par cette action militaire du roi qui vise à les empêcher d'appliquer l'accord conclu avec les Sahraouis. Maintenant, Sahraouis et Mauritaniens ont à faire face au même danger : l'expansionnisme marocain.

La perspective d'un conflit généralisé dans cette région implique gravement le gouvernement français. Tout renforcement de l'aide militaire actuellement octroyée à Rabat signifie une contribution à l'escalade de la tension. Déjà, un dangereux palier a été franchi. En effet, l'intégration au sein de l'état-major marocain de militaires français chargés des opérations contre le Front Polisario, ainsi que les récentes livraisons de Mirage, ont renforcé les capacités militaires agressives de Rabat. Jusqu'où le gouvernement français ira-t-il? Veut-il à tout prix faire éclater un conflit régional dont l'issue est imprévisible et qui ne peut que nuire aux intérêts des peuples?

Le Président de la République française est aujourd'hui placé devant la nécessité de faire un choix décisif. Il faut que cesse le scandaleux silence officiel français. Dans l'intérêt de nos relations avec cette région, tout lui commande de favoriser une solution conforme au droit des peuples. Ce qui signifie : la suspension des livraisons d'armes destinées à agresser les Sahraouis et la décision d'établir des relations équilibrées avec chaque partie concernée, donc une reconnaissance officielle du Front Polisario.

Une chance inespérée est actuellement offerte au gouvernement de réagir favorablement à la paix mauritano-sahraouie, déjà soutenue par la très grande majorité des forces démocratiques françaises (1). Il ne peut être qu'à l'honneur de la France de jouer un rôle positif dans la mise en œuvre des dernières résolutions de l'O.N.U. et de l'O.U.A. qui réaffirment l'existence du peuple sahraoui, de son représentant légitime, le Front Polisario, et la nécessité de voir son droit à l'autodétermination et à l'indépendance appliqué dans le cadre des frontières héritées de la colonisation.

Thomas JALLAUD Secrétaire Général

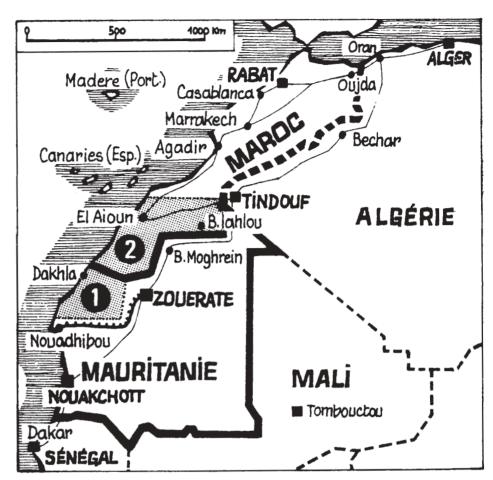
(1) Nous rendrons compte dans notre prochain Sahara Info de la rencontre entre Georges MARCHAIS et Mohamed ABDECAZIZ, rencontre dont nous nous félicitons.

NON A L'EXPANSIONNISME MAROCAIN!

Nous présentons ici divers documents destinés à permettre à nos lecteurs de prendre connaissance de la nouvelle situation :

- 1) La carte indiquant les zones occupées par le Maroc,
- 2) Un commentaire sur le « droit de préemption »,
- 3) Le texte întégral de l'accord de paix mauritano-saharaoui,
- 4) Le texte de la Conférence de presse tenue par Hakim Brahim, ministre sahraoui des Affaires Étrangères.

Nous complèterons ce dossier dans notre prochain Sahara-Info.



La R.A.S.D.: la partie grise sur la carte. Les forces armées royales marocaines occupent maintenant, en plus de la Saguiet El Hamra (2). la partie qui devait être restituée par la Mauritanie au Front Polisario (1)

Le « droit de préemption », ou comment on met un peuple aux enchères...

M. Alaoui, directeur du quotidien « L'Opinion », ancien ministre de l'Information, un poste où, paraît-il, on apprend à tourner sept fois sa plume dans l'encrier avant d'écrire, vient d'annoncer que, si la Mauritanie se retirait du Sahara occidental, « Le Maroc exercerait son droit de préemption ». Voilà donc une nouvelle catégorie qui apparaît dans le droit des gens...! On avait vu jadis la même escroquerie intellectuelle se produire avec le « droit de suite » de sinistre mémoire pour les peuples colonisés. D'une simple pratique admise lorsque les marines occidentales avaient décidé d'exercer la police des mers et la lutte contre la piraterie, on avait fait, sous la pression des armées coloniales, un véritable

« droit » que les juristes n'ont d'ailleurs jamais reconnu. C'est ainsi que l'on a frappé Sakhiet-Sidi Youssef, ce village tunisien dévasté par les bombes françaises... Et aujourd'hui encore, au Sud-Liban, au Mozambique, des villages sont écrasés sous les bombes, femmes et enfants compris...

Mais le « droit de préemption » est quelque chose de nouveau ! C'est le droit que l'État confère à certaines institutions (les musées nationaux, les sociétés d'aménagement agricole, etc.) de se porter acquéreur privilégié, en fin d'enchères. Des particuliers peuvent aussi le prévoir dans un contrat. Ainsi telle pièce de collection restera dans le patrimoine national, telle

exploitation agricole sera remembrée, tel copropriétaire pourra acheter en priorité les appartements vacants... Utiliser cette formule, c'est considérer qu'un peuple, sa terre et sa liberté se vendent et s'achètent comme un fonds de commerce; c'est penser le droit des peuples en termes de notaires ou de mercantis; c'est démontrer, une fois encore, que peu importe le peuple sahraoui puisqu'on pense surtout à la « bonne affaire » rendue possible par le retrait espagnol... Mais le Sahara n'est pas à vendre, et votre volonté de préemption, Monsieur Alaoui, devient alors, pour un juriste, du brigandage.

A.C.

TEXTE INTÉGRAL DE L'ACCORD DE PAIX SIGNÉ A ALGER LE 5 AOÛT 1979 ENTRE LE FRONT POLISARIO ET LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

« Les 3, 4 et 5 août 1979, une délégation mauritanienne conduite par le lieutenantcolonel Ahmed Salem Ould Sidi, 2^e vice-président du Comité Militaire de Salut National, ministre chargé de la Permanence du Comité, comprenant :

— Le lieutenant-Colonel Ahmedou Ould Abdallah, membre du Comité Militaire

du Salut National, chef de l'état-major de l'Armée et,

une délégation sahraouie, conduite par Bachir Mustapha Sayed, Secrétaire Général Adjoint du Front Polisario, membre du Comité Exécutif et du Conseil de Commandement de la Révolution, comprenant :

— Mohamed Salem Ould Salek, ministre de l'Information, membre du Bureau Politique du Front Polisario et du Conseil National Sahraoui et,

— Mahmoud Abdelfattah, responsable du Département Europe du Front Polisario, se sont réunies à Alger, capitale de la République Algérienne Démocratique et Populaire, et, après négociations, ont convenu de ce qui suit :

1 — Considérant l'attachement des deux parties mauritanienne et sahraouie, au respect scrupuleux, des principes inviolables des Chartes de l'O.U.A. et de l'O.N.U. relatifs au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à l'intangibilité des frontières héritées de l'époque coloniale.

2 — Considérant le désir sincère des deux parties d'instaurer une paix juste et définitive entre le République Islamique de Mauritanie et le Front Polisario, conformément aux principes de la coexistence pacifique, du respect mutuel et du bon voisi-

nage.

- 3 Considérant la nécessité impérieuse pour les deux parties de trouver une solution globale et définitive au conflit garantissant au peuple sahraoui ses pleins droits nationaux, et à la région, la paix et la stabilité.
 - I a) La République Islamique de Mauritanie déclare solennellement qu'elle n'a et n'aura pas de revendications territoriales ou autres sur le Sahara occidental.
 - b) La République Islamique de Mauritanie décide de sortir définitivement de la guerre injuste du Sahara occidental suivant les modalités arrêtées en commun accord avec le représentant du peuple sahraoui, le Front Polisario.
- II Le Front Polisario déclare solennellement qu'il n'a et n'aura pas de revendications territoriales ou autres sur la Mauritanie.
- III Le Front Polisario, au nom du peuple sahraoui, et la République Islamique de Mauritanie décident par le présent accord de signer entre eux une paix définitive.
- IV Les deux parties ont décidé de la tenue de rencontres périodiques entre elles en vue de veiller à l'exécution des modalités annoncées au paragraphe I aliéna b.
- V Les deux parties transmettront cet accord immédiatement après sa signature au Président en exercice de l'O.U.A., aux membres du comité Ad-Hoc, aux secrétaires généraux de l'O.U.A. et de l'O.N.U., ainsi qu'au Président en exercice des Non-Alignés.

Fait à Alger, le 5 août 1979

Pour la République Islamique de Mauritanie

Le lieutenant-colonel Ahmed Salem Ould Sidi, 2^e vice-président du Comité Militaire de Salut National, ministre chargé de la Permanence du Comité.

Pour le Front Polisario

Bachir Mustapha Sayed. Secrétaire général adjoint du Front Polisario, membre du Comité Exécutif et du Conseil du Commandement de la Révo-

lution.

CONFÉRENCE DE PRESSE DE MONSIEUR HAKIM BRAHIM MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DÉMOCRATIQUE A PARIS, LE 14 AOÛT 1979

Déclaration:

Cette conférence de presse intervient juste après la signature de l'Accord historique de Paix intervenue le 5 août 1979 entre la République Arabe Sahraouie Démocratique et la République Islamique de Mauritanie.

Le 5 août 1979, le Front Polisario et la République Islamique de Mauritanie ont décidé de mettre fin à une guerre d'agression perpétrée contre le peuple sahraoui et imposée par le régime de Mokhtar Ould Daddah au peuple mauritanien.

L'accord de paix se situe dans la trajectoire des recommandations de Manrovia, et partant facilité les efforts des Organisations Internationales dans leur recherche d'une paix définitive, juste et conforme au droit légitime et inaliénable du peuple sahraoui à recouvrer la totalité de sa souveraineté.

Cet accord met donc les choses dans leur voie normale et constitue une nouvelle inestimable dynamique dans le processus de paix.

Autant cet accord traduit la volonté de ses signataires à encourager l'application des résolutions internationales, autant le Maroc s'obstine dans son intransigeance.

La rebellion du gouvernement marocain ouvertement engagée contre la volonté de l'Afrique lors du sommet de Monrovia trouve aujourd'hui son prolongement dans l'attitude lourde de conséquences de Rabat, visant à empêcher par la violence, l'escalade militaire et les menaces, l'entente fraternelle entre la Mauritanie et la République Arabe Sahraouie Démocratique.

L'action belliqueuse menée récemment par le gouvernement marocain dans la partie de notre pays occupé par la Mauritanie est une violence inadmissible à la volonté souveraine de la République Arabe Sahraouie Démocratique et de la République Islamique de Mauritanie et une fuite en avant du régime marocain devant une situation plus conflictuelle que celle créée en 1975 lors de l'agression de notre pays. C'est également une escalade dans la guerre d'extermination et une agression caractérisée contre la Mauritanie elle-même, étant donné que la présence de celleci ne prend fin dans la partie du territoire national saharoui qu'après exécution en bonne et due forme de l'accord d'Alger.

Le gouvernement marocain doit s'inspirer de l'exemple mauritanien au lieu de se figer dans une position d'aventure, d'intransigeance irresponsable, belliqueuse et menaçant constamment la paix et la stabilité dans la religion.

Les organisations internationales et les États doivent met-



tre en échec la volonté criminelle du gouvernement marocain visant à répondre à la dynamique de paix par une dynamique de la guerre, de l'escalade et de la destabilisation.

Le devoir des États, des organisations internationales est de soutenir les efforts du Front Polisario et de la Mauritanie dans leur volonté légitime de restaurer la paix et la stabilité dans leurs pays respectifs.

En cette circonstance solennelle, le peuple sahraoui prend à témoin tous les pays du monde et particulièrement, ceux qui par la charte de l'O.N.U. assument une très grande responsabilité dans le maintien de la paix, de ce que l'attitude aveuglement belliqueuse du Maroc ne laisse aucun choix pour notre peuple que celui de combattre en légitime défense pour libérer sa terre de l'occupation militaire illégale.

Paris, le 14 août 1979

L'ASSISTANCE MILITAIRE FRANÇAISE ET AMÉRICAINE AU MAROC

A l'heure où le Front Polisario développe son offensive militaire contre l'armée marocaine, nous faisons le point sur le soutien prodigué à Hassan II par la France et les U.S.A.

La guerre du Sahara occidental vient de franchir une nouvelle étape : d'un côté, les événements qui ont constitué le 5 août 1979 la signature d'un accord de paix mauritano-sahraoui et, depuis plusieurs mois, des attaques militaires sahraouies de plus en plus puissantes ont sanctionné l'échec des prétentions marocaines appuyées sur un effort de guerre de plus en plus insupportable. L'un des résultats en est que les droits du peuple sahraoui sont de plus en plus largement reconnus.

Cependant, d'un autre côté, le roi du Maroc reçoit un appui massif du gouvernement français pour développer son effort de guerre, seule solution pour lui s'il refuse de renoncer à ses prétentions et de prendre acte de son échec.

L'engagement français, y compris sur le plan militaire, est une des clefs de la situation. Or celui-ci ne s'est en rien réduit, et de nombreux indices poussent à conclure, au contraire, qu'il s'est accru.

Les avions Jaguar, stationnés sur la base de Ouakkam, au Sénégal, sont toujours opérationnels en direction du Sahara occidental, ainsi que le montrent les survols du territoire sahraoui dénoncés par le Premier ministre de la R.A.S.D.

L'assistance militaire française ne cesse de se développer à l'égard du Maroc : les livraisons d'armes se poursuivent à un rythme élevé. 13 des 50 Mirage commandés ont été livrés au printemps. Des instructeurs ont été dépêchés pour rapidement former des pilotes. En outre, il se confirme que les options adoptées par le gouvernement marocain (formation des unités de combat, renforcement de troupes dans la zone Bou-Craa, El-Aïoun, Smara et Dakhla) soient appuyées sur une assistance accrue de personnel français qui a pris en main la conception des réformes et leur mise en œuvre.

Enfin, et c'est là un point extrêmement important, une unité s'est tissée entre les troupes d'élite marocaines et l'État-Major français à l'occasion de l'intervention militaire conjointe au Zaïre, en 1978. Les 3 500 soldats marocains qui y avaient participé ont été relevés en juin et août 1979 et redéployés aussitôt au Sud-Maroc et au Sahara occidental.

Dans cet engagement français, on retrouve plus que nulle part ailleurs l'une des principales options de la politique de défense de Giscard: sa capacité d'intervention dans le Tiers Monde qu'il entend renforcer. A l'égard du Maroc, tout se passe comme si le gouvernement voulait éviter un bouleversement d'ampleur comparable à celui que connut l'Iran. Une défaite complète au Sahara pourrait avoir de telles conséquences.

Ainsi, le Sahara occidental se trouve à un carrefour politique : outre sa valeur stratégique propre qui avait conduit Paris et Washington à s'opposer à son indépendance en 1975, il se trouve doublement mis en cause. D'une part, les intérêts français dans la région paraissent contradictoires avec l'indépendance du Sahara, tant en ce qui concerne les forces politiques favorables à Paris en Mauritanie, qu'en ce qui concerne le maintien du régime de Hassan au Maroc. D'autre part, les pays occidentaux recherchent une stabilité dans le Tiers Monde qu'à leurs yeux seuls des régimes du type de celui de Hassan paraissent pouvoir

A ce titre, la convergence entre

Paris, qui rentorce son aide à l'effort de guerre de Rabat, et Washington — qui vient d'annoncer le doublement de l'aide militaire au Maroc et d'envoyer un des anciens spécialistes de la guerre électronique au Vietnam installer un réseau de radars antispersonnels au Sahara occidental - est préoccupante.

Deux options se présentent. Ou Paris renonce à soutenir les ambitions marocaines et alors les phrases de Giscard en février 1979, selon lesquelles le problème du Sahara serait un problème de décolonisation et le Polisario un interlocuteur, prennent un sens.

Ou bien Giscard poursuit le renforcement de son aide au Maroc, conformément à une politique convergente avec celle des États-Unis, et il s'apprête à soutenir des initiatives marocaines qui peuvent conduire à un grave conflit dans la région. Les paroles semblent vouloir accréditer la première option, les actes donnent au contraire une préoccupante réalité à la seconde.

Les échéances sont proches, et les mois à venir sont lourds de menaces non seulement pour le peuple sahraoui mais aussi pour tous les peuples de la région. Aujourd'hui, pour les amis français du peuple sahraoui, la plus grande vigilance s'impose.

Grégoire Carrat



Avion marocain abattu par les Sahraouis

INTERVENTION DU FRONT POLISARIO DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'O.N.U.

Le 20 juin 1979, le Conseil de Sécurité de l'O.N.U. s'est réuni pour examiner une plainte déposée par le Maroc et concernant « les actes d'agression perpétrés par le gouvernement algérien ». Dans son obsession de vouloir à tout prix transformer la lutte du peuple sahraoui en un problème algéromarocain, le Maroc avait compté, sans doute, sans le crédit dont bénéficie le Front Polisario auprès des instances internationales. En effet, l'O.N.U., lors de sa 33° session, a voté une résolution dans laquelle elle réaffirme le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance et, élément nouveau, où elle reconnaît le Front Polisario.

Le Front Polisario, en la personne d'un de ses représentants, M. Madjid ABDALLAH, a pu, le 22 juin, prendre la parole devant le Conseil de Sécurité afin de donner à ce dernier les explications nécessaires quant à la nature et les objectifs de la lutte menée par le mouvement de libération sahraoui.

Les débats du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. faisant ressortir les données réelles du problème du Sahara occidental, celles d'un problème de décolonisation et d'une guerre de libération nationale, le Maroc décide alors de demander au Président du Conseil de surseoir à l'examen de sa plainte.

Il nous a semblé utile de communiquer aux amis du peuple sahraoui le contenu de l'intervention du Front Polisario devant le Conseil de Sécurité. Cette intervention rappelle les données de base de la question du Sahara occidental, mais aussi, bien que réalisée avant la signature de l'accord de paix mauritano-sahraoui du 5 août 1979, elle éclaire et permet de mieux comprendre les dernières évolutions de la situation.

Le PRÉSIDENT: L'orateur suivant est M. Madjid Abdallah, que le Conseil de sécurité a invité à la 2 151e séances conformément aux dispositions de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

M. MADJID ABDALLAH, REPRÉSENTANT DU FRONT POLISARIO

D'abord je vous prie de bien vouloir, Monsieur le Président, transmettre les remerciements du Front Polisario et du gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique aux membres de votre honorable Conseil pour avoir pris la décision historique et combien légitime de m'inviter, en ma qualité de représentant du Front Polisario, à intervenir devant votre conseil.

La participation d'une délégation du Front Polisario, unique et légitime représentant du peuple sahraoui, démontre, s'il en était besoin, la fidélité du Conseil de sécurité à la ligne constante suivie par l'Organisation des Nations Unies pour mener à bien le processus de décolonisation du Sahara occidental, conformément à la volonté d'indépendance de son peuple. La participation d'une délégation de

mon gouvernement à votre session revêt une signification et un intérêt tout à fait particuliers dans cette étape de la lutte de notre peuple pour recouvrer son indépendance totale. Les agresseurs doivent en tirer leçon et savoir que la communauté internationale refuse et condamne les tentatives de fait accompli. Cette décision du Conseil de sécurité vient renforcer les positions maintes fois réaffirmées par l'Assemblée générale, la Cour internationale de Justice, le Comité des Vingt-quatre, ainsi que l'Organisation de l'unité africaine et le mouvement des non-alignés. En dépit des manœuvres, des mensonges et des tentatives de dénaturation des données réelles et fondamentales de la décolonisation auxquels les agresseurs se sont livrés juqu'à maintenant, la communauté internationale entend assumer ses responsabilités vis-à-vis du crime de génocide et d'injustice que notre peuple subit par la volonté délibérée des agresseurs.

Notre peuple, qui fonde de grands espoirs sur la communauté internationale pour mettre fin au crime dont il est victime, trouve dans votre décision non seulement un motif de fierté, mais aussi un acte d'encouragement pour les peuples en lutte pour recouvrer leur droit sacré à l'indépendance, tant il est vrai que la lutte du peuple sahraoui contre l'agression criminelle du Maroc et de la Mauritanie s'identifie objectivement et historiquement aux luttes que mènent les autres peuples d'Afrique et dans le monde pour recouvrer leur indépendance et défendre leur dignité.

LE SAHARA OCCIDENTAL : UN PROBLÈME DE DÉCOLONISATION

La question du Sahara occidental est claire et traverse une étape qui ne souffre aucune ambiguïté. Il y a le Maroc et ses complices, qui ont engagé une expédition coloniale contre le peuple sahraoui. Ce dernier mène une lutte de libération en légitime défense contre une occupation étrangère. La question du Sahara occidental est donc une question exclusivement de décolonisation, et comme telle elle est justiciable de l'application de la résolution 1514 (XV), de l'article 73 de la Charte et des dispositions de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine relatives au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au respect des frontières héritées de la période coloniale.

C'est dans cette acceptation que l'Organisation des Nations Unies s'en est saisie, en la confiant à l'Assemblée générale et au Comité des Vingt-quatre. C'est également à partir de sa nature, en tant que problème de décolonisation, que le mouvement des non-alignés et l'Organisation de l'unité africaine traite de la situation grave au Sahara occidental. A cet effet point n'est besoin de rappeler que le dossier d'un processus juste et réel de la décolonisation du Sahara occidental constitue la grande préoccupation de l'Assemblée générale, et qu'elle lui a consacré les résolutions que vous connaissez. L'Assemblée générale veille à ce que la question s'achemine, au sein de l'Organisation des Nations unies, dans son cadre approprié. C'est dans cet esprit qu'aux côtés de l'Assemblée générale, la question relève de la responsabilité de la Quatrième Commission et du Comité des Vingt-quatre. Cette responsabilité relève de la nature de la question en tant que question de décolonisation. Mais face à la détermination de notre peuple de poursuivre sa lutte jusqu'à l'indépendance totale, et à l'incapacité de l'armée criminelle du Maroc — au demeurant forte de 40 000 soldats —, le gouvernement de Rabat a recours au scénario classique à tout colonisateur acculé par la lutte des peuples pour esquiver les réalités. A cet égard, la requête qu'il a adressée au Conseil de sécurité visant à déplacer le dossier de la décolonisation du Sahara occidental des organes de l'O.N.U. chargés de la décolonisation, n'a d'égale que les accusations lâches et mal fondées contre certains pays de la région.

La décision du régime criminel de Rabat de saisir le Conseil de sécurité est doublement grave et inadmissible, car le roi du Maroc, n'ayant pas réussi sur le terrain à imposer un fait accompli par la violence militaire, cherche maintenant une caution du Conseil de sécurité à son intransigeance et à l'acte de génocide qu'il a perpétré contre un petit peuple africain, et comme d'ailleurs à son refus de toute solution politique juste et durable de la question.

Est-il besoin de rappeler la dynamique de paix, née il y a à peine un an, entre deux parties au conflit à la suite du cessez-le-feu que le Front Polisario a décrété en Mauritanie? Au lieu d'encourager le déblocage de la situation qu'a engendré la dynamique de paix et d'y participer, le Maroc a choisi la politique de l'intransigeance dans la voie criminelle de l'occupation et de l'expansionnisme.

Le Front Polisario déclare, quant à lui, qu'à partir de cette dynamique de paix, le Maroc doit rejoindre les deux autres parties, le Front Polisario et la Mauritanie, pour discuter ensemble de la solution politique.

Les agresseurs marocains nous disent aujourd'hui que la situation est grave. Oui, elle est très grave, et il faut se demander qui est responsable de cette situation. Alors que le processus de décolonisation du Sahara occidental était clairement tracé par la communauté internationale tout entière, le Maroc et ses complices ont pris la très lourde

responsabilité d'envahir le territoire du Sahara occidental, de l'occuper, de le partager et d'opprimer son peuple, le forçant à la dispersion et à l'exil.

C'est ici que se situe la véritable agression et qu'apparaissent les véritables agresseurs. Cette agression est dirigée non seulement contre le peuple du Sahara occidental, mais aussi contre la communauté internationale, dont on a bafoué les principes et les décisions.

Après plus de trois longues années d'une véritable guerre meurtrière imposée au peuple sahraoui par les troupes d'agression marocaines et mauritaniennes, le gouvernement marocain vient aujourd'hui nous parler des faits de guerre et mentionner des forces qu'il refuse encore de nommer, mais qu'il connaît et qui sont les véritables et vaillants combattants du Front Polisario.

Il y a donc une réalité qui s'impose en fin de compte aux agresseurs, et les derniers événements nous confirment que ni la paix, ni la sécurité, ni la stabilité ne sont possibles dans la région tant que demeure l'intolérable déni de justice dont notre peuple est victime. Refuser donc de voir cette réalité, c'est accepter qu'un des principes les plus précieux des Nations unies soit délibérément bafoué par le Maroc et ses complices, c'est accepter que le rôle des Nations unies soit tourné en dérision, c'est aussi porter la responsabilité de tous les morts à venir.

En effet, la situation reste explosive et grave, et le Maroc, incapable, malgré la disproportion des forces en présence, de vaincre nos combattants, tente, comme cela a été le cas de nombreuses fois dans l'histoire des colonisateurs et expansionnistes, par une politique de « fuite en avant », de masquer les données fondamentales d'un problème qui n'est autre chose qu'une question de décolonisation

Depuis 1966 déjà, l'Assemblée générale des Nations unis n'a cessé de se pencher sur ce douloureux problème et d'affirmer le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce droit, acquis grâce à des luttes incessantes sur tous les continents, fait partie des conquêtes les plus précieuses du patrimoine commun des nations. Ce droit a pris ses contours définitifs et a trouvé son expression la plus authentique dans la résolution 1514 (XV), qui stipule : « Tous les peuples ont le droit à la libre détermination. »

Mais de 1966 à 1978, l'Assemblée générale n'a cessé d'adopter des résolutions dans lesquelles elle réaffirme avec constance le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance. C'est ainsi qu'en 1966, l'Assemblée générale réaffirmait le droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance et invitait la puissance administrante à acheminer le territoire vers l'indépendance conformément à l'article 73 de la Charte. Cette résolution 2229 (XXI) a, par la suite, servi de modèle à une série d'autres résolutions identiques dans leur substance et qui, jusqu'à la résolution 33/31 du 13 décembre 1978, ont réitéré en des termes chaque fois plus pressant la nécessité de la libération totale du Sahara occidental grâce à l'exercice, par notre peuple, de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et consacré le Front Polisario comme l'unique et légitime représentant du peuple sahraoui.

C'est dans cette enceinte même, c'est-à-dire devant l'Organisation des Nations unies, que les agresseurs marocains ont pris les engagements les plus solennels de respecter le droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui. Je me permets de citer certaines déclarations de représentants de Sa Majesté le roi du Maroc. Par-

lant le 8 novembre 1965 à la Quatrième Commission de l'Organisation, le représentant du Maroc déclarait :

« La seule voie à suivre est de permettre à la population de participer librement, sans aucune domination étrangère, à la gestion de ses propres affaires. »

Le 7 novembre 1966, il déclarait :

« Depuis juin 1966, le Maroc avait demandé instamment que la population du territoire fût autorisée à exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. »

Le 1^{er} novembre 1972, à la Quatrième Commission de l'Organisation des Nations unies, il déclarait de nouveau :

« Le Maroc souhaite venir à l'Organisation des Nations unies pour discuter en toute bonne foi de la question de l'autodétermination sous le contrôle des Nations unies. »

Ce sont là des engagements solennels que le Maroc a pris envers la communauté internationale, et aucune manœuvre politique ne saurait l'en libérer.

L'agression marocaine : un défi à la communauté internationale

La vérité est que la voie criminelle choisie par le régime de Rabat vise à introduire un précédent extrêmement dangereux pour la crédibilité de l'Organisation des Nations unies et pour la confiance et l'espoir que les peuples en lutte mettent en elle. Ce précédent, qui se caractérise par la tentative d'entraver un processus normal de décolonisation d'un territoire bien délimité, est d'autant plus grave qu'il intervient au moment où d'autres peuples dans d'autres régions du monde font face aux mêmes agressions et aux mêmes manœuvres coloniales.

En effet, si les Nations unies n'assument pas leurs responsabilités pour mettre fin à l'entreprise criminelle perpétrée contre le peuple sahraoui au mépris de son droit sacré, inaliénable et imprescriptible, les solutions politiques définies par l'Organisation des Nations unies semblent dérisoires et, ce qui est plus grave encore, serviront de paravent à de telles entreprises.

En envahissant le territoire du Sahara occidental, le gouvernement du Maroc a lancé le plus grave défi qui soit à la communauté internationale. Cette invasion fut d'abord menée sous le couvert de la criminelle marche prétendument « verte », qui n'était en réalité qu'une invasion militaire mal camouflée. Le 31 décembre 1975, l'armée royale marocaine entrait directement en action dans le territoire du Sahara occidental. Poursuivant son invasion, le Maroc lançait ainsi un nouveau défi à la communauté internationale et au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité se souvient qu'il a eu à examiner cette question et qu'il n'a pas manqué de demander instamment au roi du Maroc d'arrêter l'invasion du territoire du Sahara occidental.

Cette action criminelle et barbare du Maroc intervenait au moment où le rapport de la Mission d'enquête de l'O.N.U. et l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice relevaient la vanité des prétentions marocaines.

La Cour internationale de Justice concluait, au paragraphe 162 de son Avis consultatif:

« En revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le Royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) quant à la décolonisation du Sahara occidental, et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire. »

La Cour ne laisse place ni à l'ambiguïté, ni aux fausses interprétations, et les thèses qu'essaie d'accréditer lâchement le Maroc auprès de l'opinion sont nulles et totalement rejetées. D'ailleurs, l'on se souvient qu'en 1975, l'Assemblée générale avait envoyé une mission d'enquête sous la présidence de l'ambassadeur Simon Aké, actuel ministre des Affaires étrangères de la Côte-d'Ivoire, qui, après avoir examiné sur place toutes les données et tous les éléments de la situation au Sahara occidental, a fait un rapport clair et circonstancié qui constate la volonté unanime du peuple sahraoui à l'indépendance et reconnaît que le Front Polisario est la force politique dominante au Sahara occidental.

Mais le Maroc, voyant ses thèses rejetées une à une, croyait du moins bénéficier d'un atout majeur : la force, c'est-à-dire la possibilité de vaincre rapidement et de mettre le monde devant le fait accompli.

Cette aventure militaire au Sahara occidental, comme toute cause perdue, avait besoin de se parer d'un semblant de légitimation internationale.

Le prétendu Accord de Madrid, dont se prévaut le Maroc pour légitimer son aventure militaire au Sahara occidental, est mort, d'abord sur le terrain du fait de l'incapacité des troupes d'agression d'occuper le Sahara occidental et de la détermination du peuple sahraoui de libérer son pays, ensuite du fait du changement d'attitude de deux de ses signataires, l'Espagne et la Mauritanie.

Le Maroc a commis trop de crimes contre un petit peuple qui n'aspire qu'à la paix dans la liberté et la dignité.

Le premier de ces crimes, qui accouchera d'autres, fut sa volonté de supprimer de la carte du monde un peuple et sa patrie, en la partageant et en l'annexant par la force. Ce fut ensuite le cortège des horreurs d'une occupation étrangère dans ce qu'elle peut avoir de plus inhumain; génocide, répression brutale, représailles contre les populations civiles, bombardements aveugles au napalm, exécutions collectives, camps de concentration, etc. De ces témoignages, dont attestent de nombreux reporters de la presse internationale et de nombreux organismes internationaux humanitaires, je citerai celui de Maître Denis Payot, secrétaire général de la Fédération des droits de l'homme :

« Le Maroc et la Mauritanie, en pénétrant, contrairement à toutes les résolutions des Nations unies, dans le territoire du Sahara espagnol, ont violé un des principes fondamentaux des droits de l'homme, celui de l'autodétermination des peuples... de même que, de surcroît, les droits de l'homme et les droits des peuples, dans la mesure où le droit des peuples n'est que l'expression collective des droits de l'homme.

« Mais il y a plus: cette invasion s'est accompagnée d'innombrables exactions sur les personnes de tout âge et de toute condition; la Commission détient un faisceau de preuves accablantes sur la situation de la population sahraouie. Les centaines de photos prises sur place et les témoignages recueillis ne laissent planer aucun doute: dès leur arrivée, les soldats des deux pays occupants ont égorgé des centaines, voire des milliers de Sahraouis ayant refusé de faire ouvertement allégeance. Certains ont vu leurs propres enfants égorgés devant eux par intimidation; quasiment pas un seul Sahraoui réfugié ou momentanément déplacé qui n'ait vu ou connu, dans sa propre famille, des exactions sur un des membres de cette dernière, sans parler bien entendu des bombardements faits par l'aviation sur les camps de personnes déplacées et complètement désarmées à Amgala, à Tifariti, à Guelta.»

La tentative de liquidation par le napalm des 2 500 habitants de Oum-Dreiga, presque exclusivement des femmes et des enfants, a été un exemple de cette volonté horrible du Maroc d'anéantir tout un peuple, à défaut de le faire plier.

Le Maroc et ses complices ont usé et abusé de la bonne foi de la communauté internationale depuis quatre ans en niant non seulement la gravité de la guerre, mais jusqu'à son existence. C'est la formule que vous connaissez, présentée par le gouvernement marocain et le gouvernement de Mokhtar Ould Daddah, qui prétendaient devant les instances internationales qu'il n'y avait pas de guerre.

Or l'ampleur que prend chaque jour cette guerre de libération et la résistance de notre peuple démontrent que le Maroc s'est engagé dans une aventure criminelle, plongeant notre région dans une guerre coloniale. Cependant, l'expédition militaire au Sahara occidental connaîtra le même sort que toutes les autres guerres coloniales et finira par user les agresseurs eux-mêmes.

Cette guerre d'agression contre le peuple sahraoui, dont le roi Hassan II porte la responsabilité, est en train de ruiner également le Maroc, qui a engagé tout son potentiel militaire et économique, sans pouvoir d'ailleurs atteindre le but ignoble de coloniser le Sahara. C'est dans le cadre de ses tentatives de détourner l'opinion marocaine de la dramatique guerre que se situe la demande du roi du Maroc de réunir le Conseil de sécurité.

L'annexion du Sahara occidental provoque une vraie hémorragie dans l'économie marocaine, et plus de 40 000 soldats sont engagés contre les forces du Front Polisario, comme le reconnaît le *New York Times* dans son numéro du 1^{er} mai dernier. Dans ce même numéro, il reconnaît que les forces du Front Polisario jouissent de la pleine liberté de mouvement et de la pleine initiative sur le terrain.

Alors que le peuple sahraoui consolide sa résistance et renforce ses institutions nationales, les ennemis creusent leurs propres tombes et s'enlisent dans cette guerre injuste.

Le peuple sahraoui va de succès en succès

Aujourd'hui, notre peuple, organisé sous la direction unique et légitime du Front Polisario, a libéré la plus grande partie de sa patrie, sur laquelle il exerce souverainement son contrôle, et l'armée populaire de libération sahraouie garde l'initiative dans les zones de combat.

Nous sommes sûrs, quant à nous, que la multiplication des complots et des entreprises criminelles, ainsi que le recours à la politique de fuite en avant du gouvernement du Maroc contre notre peuple, ne feront que renforcer son unité nationale et sa détermination de recouvrer sa souveraineté et d'accroître la solidarité internationale dont il jouit. Cette solidarité internationale, de plus en plus agissante et grandissante, se concrétise par le renforcement et l'élargissement des relations politiques et diplomatiques entre la République arabe sahraouie démocratique et d'autres États et organisations politiques dans le monde. Saluons ici les pays et les organisations amis qui, en ce moment de dures épreuves pour notre peuple, ont reconnu le Front Polisario et la République arabe sahraouie démocratique. Rappelons aussi que 23 États reconnaissent la République arabe sahraouie démocratique et entretiennent des relations diplomatiques avec elle, alors que près de 100 pays reconnaissent le Front Polisario comme unique et légitime représentant du peuple sahraoui.

L'armée populaire sahraouie, à l'image de la dignité de notre peuple, combat en soldat digne et fort de la justice de sa cause et est capable d'imposer le respect de notre indépendance nationale et de notre intégrité territoriale. Je tiens d'ailleurs à souligner qu'elle récupère quotidiennement sur l'ennemi des quantités énormes de matériel sophistiqué et de tout calibre. Au fond, notre meilleur

fournisseur en armement, c'est le Maroc! Le Front Polisario est conscient de la responsabilité qui lui incombe dans la région. C'est pourquoi, dès que le nouveau gouvernement mauritianien a exprimé sa volonté de respecter le droit inaliénable de notre peuple, nous avons décrété un cessez-le-feu temporaire et unilatéral en Mauritanie. La situation s'est ainsi débloquée, et une dynamique de paix est née. Des conditions meilleures sont créées pour favoriser un règlement politique juste et durable de la question de décolonisation du Sahara occidental.

Dès lors, des initiatives de paix se sont manifestées pour consolider cette dynamique de paix. Forte de cette tactique du Chajid El Uoali Mustapha Sayed, l'armée de libération populaire sahraouie mène des combats en légitime défense contre les bases arrière et de renforts ennemies, ses lesquelles le Maroc ne pourrait maintenir des forteresses militaires dans les localités occupées de la République arabe sahraouie démocratique.

Les défaites continuelles subies par l'armée d'agression marocaine à Khnefis, Assa, Tan-Tan, Zag, Foum-Lahcen, Leinseid, Abbatih et Tifarity démontrent l'incapacité militaire du régime expansionniste et colonialiste marocain face à la détermination inébranlable de notre armée de poursuivre en légitime défense les combats héroïques jusqu'à la libération totale de notre patrie.

La République arabe sahraouie démocratique administre déjà plus des deux tiers du territoire. Au cours du seul premier trimestre de 1979, une série de villes importantes et de positions stratégiques, comme Tifarity, Amgala, Jderia, ont été libérées par notre armée et de nombreux visiteurs ont eu l'occasion de s'y rendre, y compris, récemment, une importante délégation de parlementaires espagnols.

C'est d'ailleurs devant ces échecs répétés que le gouvernement du Maroc a de nouveau recours à une politique visant à cacher à l'opinion intérieure du pays et à l'opinion internationale les réalités de ses défaites sur le terrain.

La présente manœuvre marocaine, qui vise à imputer à un pays tiers l'échec de sa politique d'invasion et d'annexion, ne saurait faire oublier la réalité de la question de décolonisation du Sahara occidental, dont l'Assemblée générale des Nations unies poursuit légitimement l'acheminement.

*

Je tiens donc à répéter devant le Conseil que le Front Polisario est tout à fait disposé à se réunir avec le Maroc et la Mauritanie pour trouver une solution politique. Mais quelles sont les chances de cet appel face à l'intransigeance du Maorc et à son désir obstiné d'entraîner coûte que coûte la région dans une guerre? Notre disponibilité à négocier n'a cependant d'égal que la détermination de notre peuple à poursuivre sa lutte de légitime défense tant que le Maroc s'obstinera dans la voie de l'agression et de l'occupation.

Nul ne saurait croire, j'en suis convaincu, que le peuple sahraoui refusera de se défendre contre le génocide et l'occupation de sa patrie. Le Maroc, par son agression, ne nous laisse pas de choix. Tant que les forces marocaines occuperont un seul centimètre de notre territoire, notre lutte continuera et notre peuple combattra l'ennemi partout où il peut l'atteindre.

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier encore une fois, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir permis de faire connaître les vues du Front Polisario, et j'espère avoir réussi à éclairer le Conseil sur la situation réelle qui règne au Sahara occidental.

Je me tiens à la disposition du Conseil pour lui apporter tout complément d'informations à cette première intervention, si tel est son souhait.

16° SOMMET DE L'O.U.A. : UN SUCCES POUR LE FRONT POLISARIO

Une fois de plus, le dossier du Sahara occidental aura été parmi les tout premiers étudiés par les chefs d'État africains réunis, au mois de juillet, à Monrovia, au Liberia, pour la 16e conférence au sommet de l'O.U.A., l'Organisation de l'Unité Africaine.

Cette fois, les manœuvres dilatoires marocaines auront eu davantage de difficultés à aboutir au sein de l'organisation.

Il faut rappeler que c'est en juillet 1976, à Port-Louis, à l'Île Maurice, que les chefs d'État de l'O.U.A. décidaient de la tenue d'une réunion extraordinaire au sommet pour trouver « une solution juste et pacifique » au problème du Sahara occidental. Ils précisaient que ce sommet devrait réunir toutes les parties intéressées, y compris le peuple du Sahara occidental.

L'année suivante, à Libreville, au Gabon, les chefs d'État confirmaient la tenue prochaine de ce sommet extraor-

dinaire.

En fait, après chacune de ces conférences annuelles de l'O.U.A., la diplomatie marocaine mettait tout en œuvre pour que les décisions des chefs d'État africains ne soient pas appliquées. Hassan II recevait d'ailleurs pour cela des appuis actifs, notamment de Senghor du Sénégal et de Bongo du Gabon, sans parler d'autres États du continent qui, sur les directives de Paris, restaient sourds aux demandes répétées d'un certain nombre de pays (Algérie, Angola, Bénin, Mozambique, entre autres) souhaitant la réunion rapide de ce sommet extraordinaire.

En 1978, au sommet annuel de l'O.U.A., à Khartoum, au Soudan, l'activité diplomatique du Front Polisario ayant porté ses fruits et la situation en Mauritanie ayant évolué, le rapport de forces se trouve sensiblement modifié. L'organisation décide alors de créer un « Comité ad hoc » chargé de rechercher une solution au conflit du Sahara occidental et de faire part de ses conclusions au prochain sommet, en juillet 1979, à Monrovia. Ce comité, placé sous la présidence du chef de l'État soudanais Gafar El Nimeiry, président en exercice de l'O.U.A., est composé de représentants de la Guinée, du Liberia, du Mali, du Nigeria et de Tanzanie.

Une délégation de ce comité (les présidents du Mali et du Nigeria) se rend dans les pays intéréssés (Nouakchott, Alger, Fès) et rencontre également des représentants du Front Polisario.

A deux reprises (le 30 novembre 1978 et le 23 juin 1979) le Comité ad hoc se réunit à Khartoum sous la présidence de Gafar El Nimeiry. A l'issue de la seconde réunion, il rend publiques les principales conclusions de son enquête. Le Comité :

— reconnaît aux populations de l'ouest saharien le droit à l'autodétermination et l'exercice de ce droit,

— demande un cessez-le-feu immédiat, préalable à l'établissement d'une paix durable dans la région,

— appelle les États de la région à établir entre eux des relations de bon voisinage.

A partir de ces trois points, le Comité avait préparé un certain nombre de recommandations qu'il a présentées au sommet de Monrovia et qui ont été adoptées par les chefs d'État à la majorité requise des 2/3. La Mauritanie a bien sûr voté pour.

Ainsi, manifestement, malgré les pressions de la France, malgré les tentatives de déstabilisation intérieure entreprises en Mauritanie par le Sénégal, ce sommet de l'O.U.A. traduit le fait que le Front Polisario a gagné à sa cause une bonne partie des capitales africaines.

Edouard Roland

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE SOMMET DE L'O.U.A.

Les recommandations du « Comité des sages » (Mali, Guinée, Côte-d'Ivoire, Tanzanie, Nigeria et Soudan) sur le Sahara occidental, ont été adoptées à la majorité des deux tiers (soit 33 voix).

Le « Comité des sages » déclare : « Après avoir examiné en détail le rapport de son sous-comité qui s'est rendu en Mauritanie, en Algérie et au Maroc et qui a eu des entretiens avec toutes les parties, y compris les représentants du peuple du Sabara occidental;

- « Ayant entendu le rapport de la mission que le secrétaire général a effectuée en Espagne au nom du sous-comité, en compagnie des ambassadeurs du Nigeria et du Mali;
 - « Considérant le fait que toutes

les parties concernées, à l'exception du Maroc, sont d'avis que le peuple du Sahara occidental n'a pas exercé son droit à l'autodétermination;

« Considérant également que l'accord tripartite entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie n'a porté que sur le transfert de l'administration du territoire au Maroc et à la Mauritanie et ne constitue pas un transfert de souveraineté.

« Recommande:

- 1) La préparation d'une atmosphère propice à l'instauration et au maintien de la paix dans la région par l'observation d'un cessez-le-feu général immédiat;
 - 2) L'exercice par le peuple du Sa-

bara occidental de son droit à l'autodétermination à travers un référendum général et libre qui lui permettra de choisir l'une des deux options suivantes:

- a) L'indépendance totale.
- b) Le maintien du statu quo.
- 3) La réunion de toutes les parties concernées pour solliciter leur coopération à la mise en œuvre de cette recommandation;
- 4) La mise sur pied d'un comité spécial de cinq membres de l'O.U.A. par sa 10° session ordinaire de la Conférence au sommet qui sera chargé de définir les modalités et de superviser l'organisation du référendum en collaboration totale avec l'O.N.U. sur la base du principe : une personne, une voix ».

LE MAROC EN CRISE: LA FUITE EN AVANT

Depuis plusieurs semaines, on assiste à une campagne, menée par une certaine presse, en faveur de la politique du roi Hassan II du Maroc.

Tout particulièrement, le 15 juin dernier, les téléspectateurs français ont eu droit sur la troisième chaîne à une interview de Hassan II sous les auspices bienveillantes d'un journaliste, Edouard Sablier, ancien propagandiste du shah d'Iran. Sous les lustres de cristal d'un palais chérifien, nous avons entendu ce vendredi soir un morceau de l'histoire marocaine, revue et corrigée par Sa Majesté elle-même. Aujourd'hui, avec les derniers développements de l'occupation du Sahara occidental par l'armée marocaine, cet interview prend rétrospectivement toute sa valeur.

L'assassinat de Ben Barka en 1965, c'était de la faute d'Oufkir. Certes, il y a des abus et tout ne va pas pour le mieux dans le pays. Mais c'est de la faute d'une petite bande de profiteurs... Evidemment, le roi et sa famille ne sont pour rien dans la misère du peuple; on ne nous a pas dit qu'ils ont volé des milliers d'hectares aux paysans. En revanche, Hassan II a pu affirmer qu'il a demandé la paix sociale à son peuple et que celuici la lui aurait donnée.

Alors rétablissons les faits, ceux que n'importe quel journaliste connaît. La crise économique n'a jamais été aussi aiguë dans le pays. Le printemps social a été chaud. Les victoires du Front Polisario laminent un « verrou » qui se grippe de plus en plus dans ses contradictions internes. Même les affairistes marocains ne trouvent plus leur compte dans cette guerre qui s'éternise. Ils espéraient voir leurs affaires prospérer entre le trafic de contrebande venant des Canaries via El-Ayoun, les commandes des armées et les contrats d'un État qui aurait impunément exploité des richesses usurpées, comme celles de Bou-Craa par exemple...

Ils savent maintenant que le peuple sahraoui ne peut être passé par pertes et profits et apprennent à leurs dépens sa lutte contre l'occupation. Les caisses de l'État marocain sont quasiment vides, les investissements ont été fortement réduits, bref les affaires marchent mal. Pour compenser le manque à gagner, c'est la course à la hausse des prix, la spéculation sur les denrées de première nécessité et le racket immobilier. Ça, le peuple marocain ne peut

l'accepter sans broncher. De très nombreuses grèves ont éclaté dans presque tous les secteurs depuis le début de l'année. Les revendications : augmentation des salaires et libre exercice du droit syndical. Réactions: après une augmentation du salaire minimum, ce sont les arrestations et les licenciements en série qui s'abattent sur les grévistes. Hassan II, qui déclarait durant l'émission de FR3 « idolâtrer son peuple », a fait arrêter des centaines de fonctionnaires de l'enseignement et de la santé publique au printemps dernier; on ne compte plus le nombre de radiés qu'on est en train de remplacer par des coopérants français...

Les interventions policières dans les usines, dans les lycées ou dans les universités laissent chaque fois un ou face à une situation sociale explosive, M. Bouabid a cautionné la répression syndicale au nom du maintien de l'ordre et se déclare prêt à faire voter de toute urgence une—loi limitant le droit de grève des fonctionnaires...

C'est dans ces conditions que la presse du principal parti « d'opposition » légal, l'U.S.F.P. (l'Union Socialiste des Forces Populaires), tout en dénonçant les retombées de la guerre sur le peuple marocain et les privilèges dont continue de bénéficier une toute petite minorité, répète inlassablement être le porte-flambeau de la « défense de l'intégrité territoriale ». En clair, et toujours en vertu des grands principes, pour l'U.S.F.P., comme pour le P.P.S. (Parti pour le Progrès et le Socialisme), le Sahara est marocain, et ces partis se



Le coût de la guerre : une misère qui s'accroît

deux morts sur le terrain sans compter les blessés graves. Les méthodes d'interrogatoire explorent des voies nouvelles: ainsi un jeune lycéen de dix-huit ans, Mohamed Grina, a été torturé sous les yeux d'un militant syndicaliste auquel la police voulait extorquer des « aveux »; le jeune lycéen est mort...

C'est au ministre de l'Intérieur, Basri, que l'on doit la généralisation de l'encadrement policier du pays. Il avait fait ses armes dans la police politique. Comme couverture, Hassan II lui a donné en mars dernier un Premier ministre « présentable », Maati Bouabid (également ministre de la Justice...), ancien syndicaliste, qui avait viré de bord du temps où il appartenait encore à l'appareil syndical. Appelé pour faire

déclarent prêts à aller jusqu'au bout, quel qu'en soit le coût. Quel bout, au fait? Entre les illusions d'une politique du pire (pousser le régime dans ses derniers retranchements pour qu'il y succombe), celles de la voie légale pour agir, et la prétention d'incarner la lutte historique du peuple marocain, les discours oscillent et finalement vacillent: l'U.S.F.P. s'en remet à un éventuel coup d'État militaire dont personne ne connaît la couleur qu'il peut avoir.

Du côté de l'armée, nul n'ignore au Maroc que le moral des troupes est au plus bas. Fin juin, une mutinerie a éclaté dans une garnison à Ouarzazate, sans doute à cause de permissions supprimées; les hommes de troupe ont tiré sur des officiers; un colonel figure parmi les victimes. La hiérarchie mili-

taire ne peut, elle, ignorer la réalité d'une guerre qu'on tente de cacher au peuple marocain. Mais les déplacements

Ces combattants « venus d'ailleurs » (comprenez d'Algérie), les discours officiels les appellent depuis peu



Une armée marocaine sur le qui vive - Un hélicoptore pelt à interpenir dans le Sud-Maroc



Soldats marocains soignés par le Front Polisario

fréquents des unités, les mutations répétées des cadres, leur recrutement parmi des « techniciens » formés aux États-Unis ou en France, tendent à éviter que le mécontentement ne se politise. Après les échecs répétés que les combattants sahraouis leur ont fait subir, les responsables militaires marocains attendent aujourd'hui beaucoup du nouveau matériel américain particulièrement sophistiqué qu'ils viennent de recevoir, et conçu pour repérer les déplacements des maquisards ou Sahara occidental.

par leur nom: Hassan II avoue qu'il ne peut plus nier l'existence du Polisario. Reda Guedira, commis du roi pour les affaires délicates, déclare que le Maroc serait prêt à négocier la reconnaissance de « l'entité Polisario ». Déclarations à plusieurs voix où le chœur de la diplomatie marocaine joue sur toutes ses cordes à la fois. A l'intention des mécontents à l'intérieur, ceux auxquels la guerre ne permet plus de faire les profits qu'ils espéraient, on laisse entrevoir le retour au calme. Vis-à-vis de l'Algérie, on joue sur le

même clavier que la diplomatie française : sous le prétexte que Boumedienne n'est plus là, tentons de diviser les forces politiques algériennes sur cette question. Mais c'est peine perdue : le gouvernement Chadli soutient la lutte du Front Polisario et n'a nullement l'intention de négocier une « paix » à sa place. Enfin, en fond sonore, comme pour l'émission destinée au public français, on soigne une image de marque internationale d'un Maroc conciliant et soi-disant démocra-

La réalité est pour le moment tout à fait différente : Hassan II a choisi l'escalade de la répression contre le front social intérieur, et le renforcement du dispositif militaire comme réplique aux victoires du Front Polisario. Les impérialismes français et américain lui prêtent main-forte en accroissant les prêts et leurs livraisons d'armes.

Se consolide, histoire faisant, une coalition entre un régime expansionniste dont les rodomontades ont fait long feu et des intérêts précis : ceux d'un Occident qui cherche à diviser le monde arabe pour mieux y régner, ceux d'un Occident qui a peur des shahs et des Somoza balayés par la colère populaire. Au-delà des slogans c'est donc tout à fait concrètement que la lutte du peuple saharaoui pour son indépendance nationale affirme sa vocation anti-impérialiste.

Lise Vianey

« Sahara-Info » améliore sa présentation Aidez-le dans son effort de diffusion

SOLIDARITÉ

LeSecours Populaire Français vient de procéder à l'envoi de 10 tonnes de flageolets et de 30 lits d'hôpitaux équipés de matelas et d'oreillers.

L'Association vient de faire partir deux tonnes de vêtements.

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Assemblée Générale de l'Association

L'association des Amis de la R.A.S.D. a tenu son Assemblée Générale le 23 juin dernier. Après avoir approuvé les rapports présentés par le Conseil d'Administration sortant, et discuté du travail à réaliser dans les mois à venir, l'Assemblée Générale a procédé à l'élection du Conseil d'Administration suivant :

Mme ARNARDI - Sébastien BACHOLLET - Yves BAROU - François BESLAY - Roby BOIS - Claude BOURDET - Roger BRISCH - Michel BRUNE - Grégoire CARRAT - Georges CASALIS - Odile CHARTIER - Jean-Marie CHARRIAUX - Jacques CHATAGNER - Alain CHENAL - Jean-Pierre CHEVENEMENT — Robert DAVEZIES - Marcel DEBELLEY - Alain DESJARDINS - Bernard DREANO - Maïté DU CHESNE - Denise DUBOSCQ - Claude DUMESNIL - Monique ESTOURNET - Yvette GABRIEL - Gabriel GENTHIAL - Claire GRENECHE - Michel GRIMARD - Pierre GUEANT - Luce GUERIN - Françis JACOB - Thomas JALLAUD - Edmond JOUVE - Maxime KALINSKY - Georges LABICA - Henri LABOUCHEIX - Victor LEDUC - Daniel LEROUX - Paul LOUPIAC - Léo MATARASSO - Jean-Paul MEYER - Lydie MICHEL - Elie MIGNOT - Marcel OMET - José RABINOVICI - Bernard RAVENEL - Armelle RICHE - Philippe RICHE - Michel ROBERT - Alain RUELLAN - Guy TOUREAUX - René TOUSSAINT - Gaby VIAUD - Michel VIGIER.

DEPUIS CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CLAUDE DUMES-NIL, MONIQUE ESTOURNET, DANIEL LEROUX ET LYDIE MICHEL ONT DÉMISSIONNÉ DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA SUITE DE DÉSACCORDS AVEC LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'ASSOCIATION. PAR AILLEURS, GILLES GAUTHIER, MEMBRE DU COMÎTÉ DE RÉDACTION, A DÉMISSIONNÉ POUR LES MÊMES RAISONS.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 juillet et a élu la Présidence, le Bureau et le Secrétaire général;

PRÉSIDENCE: Roger BRISCH - Jacques CHATAGNER - Denise DUBOSCQ - Maxime KALINSKY - Victor LEDUC - Marcel OMET - Bernard PARMANTIER - Chantal PEREZ.

BUREAU: Grégoire CARRAT - Alain CHENAL - Alain DESJARDINS - Maïté DU CHESNE - Denise DUBOSCQ - Pierre GUEANT - Thomas JALLAUD - Jean-Paul MEYER - José OSABA - Denis PRYEN - Armelle et Philippe RICHE - Gaby VIAUD.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: Thomas JALLAUD.

- Plusieurs communiqués de presse ont été réalisés autour des événements qui ont suivi l'accord de paix mauritanosahraoui. Des lettres ont également été envoyées au Président de la République, à Monsieur François Poncet, au Président de l'O.U.A. et aux membres du Conseil Permanent du Conseil de Sécurité de l'O.N.U.
- Notre association a saisi les forces démocratiques de la nouvelle situation. Une lettre leur a été adressée et des rencontres sont prévues.
- Messieurs J.-P. CHEVENEMENT, député socialiste, et M. KALINSKY, député communiste, par ailleurs chacun membres du Conseil d'Administration de l'Association, ont respectivement adressés des questions écrites à M. François PONCET et M. BARRE.

A LIRE

CHANTS D'HISTOIRE ET DE VIE POUR DES ROSES DE SABLES

par Nabil Farès

La publication du livre de Nabil Farès, dont nous avons rendu compte dans notre précédent bulletin, a inspiré à notre collaborateur Georges Labica la note de lecture qui suit.

Beau livre que celui de Nabil Farès, Escuchando tu historia, Chants d'histoire et de vie pour des roses de sables. bel hommage, celui de la double voix des langues, espagnol et français, qui, dans ce texte, se répondent chacune selon son génie propre, en s'adressant de concert au peuple sahraoui. Non pas une adresse mais le montage polyphonique d'une épopée où les hommes et leur milieu, ce « désert » qu'abolit leur présence, ne sont jamais dissociés. De ce vrai poème politique, c'est peut-être la plus grande réussite que ce mariage, cette trame, si subtilement suggérée, de leur côté, par les dessins de Françoise Martinelli. Nul exotisme évidemment, et la particularité elle-même, pourtant si contraignante, s'estompe et se rehausse à la fois dans la signification plurielle de la lutte. La langue produit cette liaison autant qu'elle la sert : « Podria hablar/de los chilenos terriblemente/matados/y/encarcelados/de las chilenas/igualmente/matadas/y/encarceladas/igualmente/cojidas/y/tortura-

Le vent passe et l'histoire, venue de si loin, avec les anciens nomades fondateurs d'empire, les Almoravides, « porteurs de voile... » Le maître Ibn Khaldoun aurait aimé ce livre. Plus près de nous, il prolonge ces autres chants de lutte qui s'appelaient, entre autres, *Matinale de mon peuple* (1) ou *Le toujours de la patrie* (2). Au vrai, non pas d'autres chants, mais ceux de frères, aujourd'hui encore unis dans le même combat.

Georges Labica

Les Roses de sables devenues pierres et chants ; les roses de sables ont déserté les boutiques pour avancer dans le nouveau champ du manifeste : les mains ont des pétales de sang et de bonheur estimés par-les-caravanes-de-land-rover-qui-traversent-les-éléments ; le-portrait-du-guerrier-est-semblable à-celui-de-l'homme-issu-de-la-composition de-la-terre; les-roses-de-sables-se-meuvent aujourd'hui-comme-d'anciennes-fleurs-marines redevenues-vivantes-opportunes heureuses-et-actives; Roses: nous pourrions parler-pour ne pas changer de continent-de ce feu que les sables donnent à un pays dont le peuple est redevenu guerrier situé face à des pays d'esclavage-autre tête du même impérialisme-armés par les premières puissances réactionnaires du monde.

(Extrait p. 97)

« Escuchando tu historia, Chants d'histoire et de vie pour des Roses de Sables », par Nabil Farès, éditions l'Harmattan, 172 pages, 35 F + 5 F de port.

(1) De Jean Sénac, paru en 1961, chez Subervie, avec une préface de Mostefa Lacheraf et des dessins d'Abdallah Benanteur.

(2) De Nordine Tidafi, paru chez J.-P. Oswald, en 1962, avec une préface de Henri Kréa.

MATÉRIEL DIFFUSÉ PAR L'ASSOCIATION

SAHARA INFO:	
à ce jour, 37 numéros sont parus	
l'abonnement pour un an	40,00 F
SAHARA LIBRE:	
Journal de l'intérieur. A ce jour, 80 numéros sont parus en	
français, espagnol et arabe. Le numéro	2,00 F
DOCUMENT POLISARIO	
La répression contre le peuple sahraoui	3,00 F
MEMORANDUM:	
relatif à la proclamation de la R.A.S.D.	3,00 F
DOSSIER DU SAHARA OCCIDENTAL :	
(70 pages) réalisé par l'Association des Amis de la R.A.S.D.	17,00 F
DOCUMENT:	
Les manœuvres contre le Front Polisario (24 pages)	5,00 F
INSIGNE: Front Polisario	10,00 F
30 PHOTOS en noir et blanc (format 24 × 30): l'une	7,00 F
12 PHOTOS en couleur	
(format 24 × 30) : l'une	15,00 F
(format 30×40): l'une	25,00 F
POSTER « El Ouali Mustapha Sayed »	10,00 F
AFFICHE DE LA R.A.S.D.	3,00 F
POSTER à la mémoire des martyrs (en arabe)	6,00 F
AFFICHE « Peuple sahraoui, une lutte de libération. »	2,00 F
AFFICHE contre le tourisme au Maroc	1,50 F
CASSETTE de musique sahraouie	20,00 F
SÉRIE de 8 cartes postales « réfugiés sahraouis »	10,00 F
SÉRIE de 5 dessins d'enfants	
1) motifs artisanaux	10,00 F
2) vie quotidienne	10,00 F

LIVRES:

« Front Polisario, l'âme d'un peuple », par Ahmed Baba Miske (Éditions Rupture. Prix : 35 F + 7,20 F de port)

« Sahara occidental, un peuple et ses droits », colloque de Massy des 1er et 2 avril 1978 (Éditions l'Harmattan. Prix 40 F + 5 F de port)

« Sahara occidental, un enjeu pour le nord-ouest africain », par Elsa Assidon (Éditions Maspero. Prix: 35 F + 5 F de port)

NOUVEAU:

— Enveloppes avec la photo de l'accord de paix mauritano-sahraoui et un slogan, les 50 : 10,00 F — Cartes postales avec la même photo, les 5 : 5,00 F

> Passez vos commandes à l'Association « les Amis de la R.A.S.D. » BP 236 — 75264 PARIS CEDEX 06

COURRIER

Monsieur le Secrétaire,

Depuis plusieurs années déjà j'appartiens à votre association. Et, quoique vieux, malade et pauvre, je fais tout ce que je puis en sa faveur. Propagande, correspondance et versements, surtout aux environs du 1er janvier pour plus de facilités dans mes comptes et les vôtres.

Pour cette année j'ai envoyé 200 F + 20 F. J'aurais voulu faire plus et mieux. Mais l'État, sous prétexte que je suis « d'Église », a réduit ma retraite vieillesse en ce qui me concerne- de 3 000 F à 2 000 F par trimestre. C'est tout dire.

J'ai donc envoyé à Giscard la pétition... Je constate en ce moment une vaste campagne diplomatique, plus subtile et hypocrite que jamais, pour effacer de la carte le Sahara occidental. Toutes les feintes et les mensonges sont employés pour éluder le droit d'un peuple à disposer de lui-même. Encore M. Sablier, ce matin, célébrait à la radio la façon dont le traité de Madrid avait fait passer le protectorat de l'Espagne aux mains du Maroc et de la Mauritanie...

Je ne parle pas de l'interview de Hassan par Cavada et Sablier. Ce n'était qu'une monstrueuse mascarade. J'ai vécu 13 ans au Maroc. Je connais les coulisses du théâtre.

Croyez à ma fraternelle fidélité.

Abbé Henri Rativeau

Cher ami.

Merci de votre précieuse solidarité. Non seulement financière, bien sûr très importante pour notre Association, mais également morale. Que soient de plus en plus nombreux les amis du peuple sahraoui à dénoncer autour d'eux, comme vous le faites, l'ignoble politique du gouvernement français qui se refuse à reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. La pétition est un des importants moyens d'action que nous nous sommes donnés pour permettre aux Français de s'opposer à cette politique.

Sahara Info

CARTES DE VŒUX

Deux pochettes de cartes de vœux, en noir et blanc, pour soutenir la lutte du peuple sahraoui sont en vente. Une pochette de cartes en couleurs existe également.

La première série, éditée à partir de dessins d'enfants sahraouis, s'adresse à un public militant. La seconde série représente des motifs artisanaux sahraouis. La série en couleurs est composée de dessins d'enfants.

Prix de la pochette noir et blanc de 5 cartes : 10 F.

Prix de la pochette couleurs de 5 cartes : 15 F.

Afin d'assurer la diffusion de ces pochettes nous demandons aux membres de l'Association de passer rapidement leurs commandes.

Je commande pochettes 11c serie (lutte du peuple sahraoui).

Je commande pochettes 2° serie (motifs artisanaux).

Je commande pochettes en couleurs.

Ci-joint la somme de en C.C.P. ou chèque bancaire à l'ordre de l'Association.

WEEK-END NATIONAL DE FORMATION ET D'INFORMATION

L'Association des Amis de la R.A.S.D. organise les samedi 10 et dimanche 11 novembre un week-end national de formation et d'information.

Au cours de ces deux journées qui rassembleront des adhérents et sympathisants de l'Association, seront traités et discutés plusieurs thèmes relatifs à la lutte du peuple sahraoui et du Front Polisario ainsi que le travail de notre Association.

Aperçu sur le programme du week-end

- A) Histoire du peuple sahraoui et de sa résistance aux colonisations espagnole et française.
- Fondation et histoire du Front Polisario.
- L'accord de Madrid et l'invasion maroco-mauritanienne.
- L'économie et la géographie du Sahara occidental.
- L'intervention française contre le peuple sahraoui.
- Les instances internationales et le problème du Sahara occidental.
- La politique des grandes puissances.
- L'accord de paix mauritano-sahraoui.
- B) Le travail de l'Association des Amis de la R.A.S.D. en France.
- Les moyens d'information actuellement disponibles : livres, films, diaporamas, etc.
- Constitution de commissions de travail sur différents thèmes.

Ce week-end sera animé par des responsables de l'Association, avec la participation d'universitaires, d'auteurs et bien évidemment des représentants du Front Polisario. L'hébergement et les repas seront assurés par l'association.

Pour recevoir le programme complet de ces deux journées en vue d'une éventuelle inscription au week-end de formation et d'information, veuillez nous retourner le bulletin ci-dessous.

Coupon-réponse à découper et à nous retourner

Nom:	
Prénom	WEEK-END D'INFORMATION
Adresse:	
Tél.:	•••••
Profession:	
Adresser ce coupon-réponse à : ASSOCIATION DES AMIS DE LA RASD. B.P. 236. 7	5264 DADIS CEDEV OC

Soutenez notre effort

ADHÉSION A L'ASSOCIATION PLUS ABONNEMENT = 70 F

Je soussigné : Nom et prénom Profession
adhère à l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démo-
cratique.
Je verse — la cotisation annuelle de 70 F (abonnement à Sahara Info compris). Etudiants, chômeurs : 40 F
— la cotisation de soutien francs.
en C.C.P. ou chèque bancaire à l'ordre de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique.
B.P. 236 — 75264 Paris Cedex 06 — C.C.P. 19 303 94 K Paris

« Sahara-Info »
améliore
sa présentation
Aidez-le
dans son effort
de diffusion